

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sanae Chekairi		Date d'inspection Le 13 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie chez Walid		Numéro de permis 2024098
Adresse 207 Churchill Street Moncton NB E1C 7J8		Numéro de téléphone (514) 710-8049
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité s'est présentée sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance. À son arrivée, la MAQ a sonné à la porte de l'établissement à plusieurs reprises, mais n'a obtenu aucune réponse. Elle a ensuite tenté de joindre l'exploitante par téléphone, sans succès. La Mentore en Assurance de la Qualité effectuera une nouvelle visite à une date ultérieure.

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 13 juillet 2026

Date

original signé par
Sanae Chekairi

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"